

## ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

# Aide à la restauration des familles domiciliées à Toulouse

1. Remise du formulaire de demande d'aide municipale aux familles **domiciliées à Toulouse** par le Directeur de l'école.

*N. B. : Seules les familles dont les revenus nets mensuels n'excèdent pas 6000,01 € sont éligibles.*

2. Remise du dossier complété par les familles au Directeur de l'école qui atteste de la présence effective de l'enfant. **Date de dépôt et cachet de l'école impératifs. Pour une meilleure gestion des dossiers, les familles doivent transmettre le dossier avant le 30 septembre 2018.**

3. Les dossiers sont conservés sur l'école dans un lieu fermé à clés pour assurer la protection des données personnelles (ex : armoires, bureau du directeur) en attendant l'envoi à la Mairie de Toulouse.

4. Transmission des dossiers complets par le Directeur de l'École à la Direction de l'Éducation.

Direction de l'Éducation  
Service Relations avec les familles  
Aide à la restauration Scolaire pour les Écoles Privées  
1 rue Sébastopol – 31000 TOULOUSE

5. Instruction du dossier par la Direction de l'Éducation. Tout dossier incomplet sera retourné à la famille.

6. Renseignement par le Directeur de l'école en fin de trimestre d'un état récapitulatif des bénéficiaires et du nombre de repas pris au cours du trimestre ⇒ transmission à la Direction de l'Éducation.

7. Versement de l'aide au cours du trimestre suivant.



MAIRIE DE TOULOUSE

Direction de l'Éducation
Service Relations avec les familles
1, rue Sébastopol – 31000 Toulouse
05 31 22 90 19

DOSSIER À COMPLÉTER ET À REMETTRE AU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2018 :

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ ET RETOURNÉ A LA FAMILLE

Date de dépôt et cachet de l'école

Date de réception par la Direction de l'Éducation

DEMANDE D'AIDE MUNICIPALE « FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE – ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PRIVÉES » Année scolaire 2018-2019

Pour simplifier vos démarches et bénéficier d'une aide adaptée à vos revenus et à votre composition familiale, vous êtes invité(s) à autoriser les services de la Mairie à consulter les revenus de votre dossier allocataire sur le site CDAP.

Autorisez-vous la Mairie à prendre en compte les revenus de votre dossier allocataire CAF 31 ? oui non si non, voir pièces justificatives nécessaires

Dans tous les cas, merci de préciser votre numéro allocataire CAF 31 :

Grid for CAF 31 number

Et le numéro de votre Dossier Unique Inscription (DUI)

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- dans tous les cas : relevé d'identité bancaire (RIB), attestation de paiement de moins de 3 mois délivrée par la CAF, uniquement si vous n'autorisez pas la Mairie à prendre en compte les revenus de votre dossier allocataire CAF 31 : photocopie intégrale de l'avis d'imposition ou de non imposition 2018 sur les revenus 2017, extrait de jugement comportant toutes les précisions nécessaires à la répartition de la garde et des frais des différentes activités relatifs à l'exercice de l'autorité parentale et des droits de garde en cas de séparation ou de divorce, ou, déclaration conjointe signée par les deux parents.

SITUATION FAMILIALE Célibataire Mariés Vie maritale Pacsés Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Fields for Responsible legal 1 and 2: Nom, Prénom, Date et lieu de naissance, Courriel, Téléphone mobile

ADRESSE DE LA FAMILLE

Fields for Address: N° et rue, Code postal, Commune, Téléphone

ENFANTS VIVANT AU FOYER

Table with 3 columns: Nom et prénom, Date de naissance, Établissements actuellement fréquentés (école maternelle, élémentaire, collège, lycée, université)

Number of children at charge of the fiscal household

Je soussigné(e), atteste de l'exactitude des informations sur ma situation et mes revenus figurant dans le présent dossier et m'engage à déclarer toute modification à la Direction de l'Éducation.

Toulouse, le

Signature

« La Ville de Toulouse vous informe que les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du dossier unique interactif des familles. La Ville de Toulouse est responsable du traitement, représentée par le Service Mission DUI. Seuls sont destinataires des données les services gestionnaires du DUI, la CAF, la Recette des Finances et les Élus en charge de l'Enfance, de la Petite Enfance et de l'Éducation. Ces données seront conservées au plus 5 ans. Conformément à la loi « Informatique, Fichiers et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Ville de Toulouse, par voie postale à Mission DUI 1, rue Sébastopol 31000 Toulouse ou par e-mail à dui@mairie-toulouse.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Dans ce cas, vous ne pourrez pas être bénéficiaire du dispositif DUI. »